



La Lettre

Bulletin d'information de la section LDH de Lille - ldh.lille5900@gmail.com

- Septembre 2018

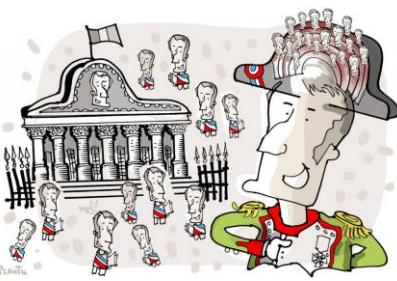
Rentrée 2018

L'actualité militante nous a tenu en haleine presque jusqu'au 14 juillet. A l'actualité prévue de la Marche solidaire des migrants de Vintimille à Calais s'est ajoutée l'actualité imprévue de la défense d'urgence d'une Algérienne tenue en rétention à Lesquin. Ces deux actions ont eu des issues positives et nous ont montré que notre action n'était pas inutile et que la LDH par sa renommée historique mais aussi par sa capacité de mobilisation était un atout pour la défense de tous ceux qui sont victimes d'un système qui broie les faibles et privilégie les puissants.

Cette reconnaissance de la capacité d'intervention de la Ligue est d'autant plus importante que le système que le président Macron tente de mettre en place se base sur le mépris et l'ignorance des structures intermédiaires pour remplacer le dialogue social par un tête à tête entre le prince et des individus isolés et donc plus facilement manipulables.

Le mois de juillet a montré le mépris gouvernemental pour les associations combatives par les interpellations de marcheurs à Calais. Il a aussi montré que l'écurie présidentielle croyait pouvoir s'arroger tous les droits à travers l'affaire Benalla montrant à la fois l'incompétence de la garde rapprochée mais aussi sa prétention à se substituer aux structures d'Etat habilitées et contrôlées.

La vigilance s'impose pour s'opposer à ce bonapartisme. Il ne suffit pas d'être élu, jeune et beau parleur pour se libérer des contrôles républicains. Plus que jamais la tâche de la LDH est de lutter pour le respect des droits et pour l'indépendance de la Justice.



Rencontre de la LDH avec une délégation gazaouie... Pour ne pas oublier Gaza



Vendredi 3 août, avec l'AFPS et le MRAP, la LDH de Lille a rencontré deux jeunes Gazaouis, Zacharie et Mohammed venus pour quelques semaines en délégation en France.

La délégation a d'abord été reçue par le sénateur communiste Eric Bocquet avant de rencontrer à la MRES les militants afin de répondre aux questions .

Les deux jeunes Palestiniens ont présenté les deux objectifs – politique et social - de leur visite :

Sur le plan politique, ils veulent sensibiliser la population française à la situation dramatique des Gazaouis victimes du blocus et des agressions israéliennes : interdiction de circulation, limitation drastique de la pêche, bombardements, privations

de toute sortes, rationnement de l'eau, de l'électricité, des carburants rendent la vie quotidienne et la vie sociale très difficiles aux 2 millions d'habitants

Face aux graves carences l'initiative privée des associations est vitale et les 2 jeunes militants espèrent recueillir au cours de leur séjour les soutiens financiers permettant à l'école primaire qu'ils ont créée à Rafah et Gaza de passer d'un accueil de 60 à 300 élèves

La présentation de ce projet par un petit film a permis d'engager le débat. La LDH de Lille s'est engagée à mener – à côté de l'AFPS – campagne de soutien à Gaza. Pour le soutien au projet scolaire présenté, la section de Lille rassemblera avec l'AFPS et le Docteur Mohammed Salem, responsable de la communauté palestinienne, les associations amies afin de déterminer quelles parties de ce programme pourront être prises en compte à partir de Lille.



La LDH de Lille a accueilli la Marche

La section a été très présente dans l'accompagnement de la Marche solidaire dans les rues de Lille. Présente par les nombreux drapeaux LDH en tête du cortège. Présente par ses responsables régionaux et locaux Philippe Janvier, Alain Vantroys, Fatima Meziani, Jacques Poquet, Annick Batallan, Roseline Tiset, Gérard Minet dans le Carré de tête. Présente par les milliers de mails et de courriers adressés dans la semaine précédente pour informer et mobiliser pour l'accueil des réfugiés et contre le délit de solidarité

Cette présence s'inscrivait dans le contexte de l'action fédérale et de l'accueil à Hazebrouck par Bernard Rouzé et son équipe et par celle de nos sections du Douaisis, du Cambrésis et de Dunkerque où notre section a particulièrement participé à l'accueil à Grande-Synthe et à la marche vers Calais.



L'action LDH de juin a payé

Fakoum sortie du centre de rétention

Nous nous préparions à l'accueil de la marche quand lors de la dernière réunion de Bureau de Juin jaillit le cas de Madame Fakoum Algérienne rencontrée par Roseline Tiset lors d'une visite au centre de rétention de Lesquin

Née en France, fille de harki

Fakoum est née en novembre 1966 en France à Pamiers. Son père était harki. Elle a la nationalité française comme toute la famille. Son père décède en 1967 et c'est à partir de ce moment que tout dérape pour Fakoum.



Sa mère décide en 1981 de rentrer en Algérie. Fakoum qui a 15 ans et toute sa vie en France essaie – en vain – de s'échapper de l'aéroport au moment du départ .

Exilée dans son propre pays

Elle se retrouve donc en Algérie, isolée dans le bled où elle ne connaît personne ni la langue rendue obligatoire par l'arabisation. Elle vit très mal cette situation dans cette société rurale patriarcale et intégriste où les filles sont cantonnées dans les tâches ménagères et dans le service d'un époux – un vague cousin ou un vieillard d'un clan ami ... - Elle tente de revenir mais elle est en permanence sous la surveillance d'un grand frère, d'un oncle, d'un mari.

Ce n'est que lors d'une demande de fiche d'Etat-civil en 2003 qu'elle découvre qu'en 1983, alors qu'elle était mineure, sa mère a répudié pour elle la nationalité française. Ce qu'elle n'a pu faire pour son frère qui lui était majeur.

Mise en rétention

Elle réussit à rentrer en France. Mais sans papiers, elle fait l'objet d'une OQTF en 2014 dans la Loire puis à Lille en 2018. Les jugements des tribunaux administratifs résultent d'audience à la « va vite » avec des avocats commis d'office sans moyens réels. Arrêtée par un contrôle en



gare de Lille, elle est mise en rétention et, désespérée attend l'expulsion. C'est alors qu'elle rencontre la LDH.

Plusieurs interventions par mail ou téléphone sont faites auprès de la Préfecture. Sans succès. Le Bureau de section décide de faire du cas de Fakoum son cas prioritaire par l'intermédiaire de la fédération du Nord. Un courrier est adressé au Préfet. Réponse négative de ses collaborateurs. La LDH revient à l'assaut en rédigeant un argumentaire en 10 points adressé au Préfet, au secrétaire général, aux directeurs chargés de l'immigration mais aussi au juge des Libertés qui doit confirmer l'expulsion et à l'avocat commis d'office.

L'action de la Ligue à Lille

Et là tout bascule. Le juge découvre avec le mémoire de la LDH, une réalité qui ne lui avait jamais été présentée. Il reconnaît son erreur et décide de lever la rétention. La Préfecture en prend acte et informe la LDH qu'elle lève la mesure d'OQTF et qu'elle accorde un titre de séjour provisoire dans l'attente de la délibération de la CODRESE alertée par la LDH ... Fakoum est libre et en situation régulière.

L'action de la section LDH de Lille a payé. Ne crions pas victoire. La régularisation doit être confirmée. Et l'action de la LDH a aussi révélé les aléas du résultat qui a certes dépendu de notre action mais surtout de la prise de conscience du juge et de la prise en compte en aval du directeur du service de l'immigration au nom du Préfet.

La joie de la régularisation ne nous fait pas oublier la dureté des sanctions pour des centaines d'autres sans papiers dont le parcours n'a pas été étudié avec autant d'attention que celui de Fakoum. Mais cette relative réussite est un encouragement à poursuivre le combat.

LE COURRIER DU DIRECTEUR DE L'IMMIGRATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU NORD

M. Minet, Mme Tiset,

Nous avons bien pris en considération les derniers éléments que vous nous avez communiqués à propos de la situation de Mme NF.

Dans ces conditions, je puis vous indiquer que nous allons procéder à l'abrogation de l'OQTF qui lui a été récemment notifiée et qu'il sera mis un terme à son placement en rétention administrative dans le courant de cette journée.

Munie d'une copie du présent message, Mme NF pourra se présenter au service - bureau de l'admission au séjour - ce jeudi 5 ou ce vendredi 6 juillet dans la matinée : sur présentation de justificatifs d'identité (acte de naissance + carte nationale d'identité ou passeport) et de domicile ainsi que de photographies d'identité, une autorisation provisoire de séjour valable trois mois lui sera délivrée.

Mme Tiset pourra, ainsi qu'annoncé, présenter sa situation dans le cadre de notre prochaine réunion de la codrese.

Bien cordialement,

**Christophe DEBEYER
Préfecture du Nord
Directeur de l'immigration et de l'intégration.**





La libération de Fakoum Les 10 arguments de la LDH de Lille

Dans le mémoire adressé au Préfet, au juge et à l'avocat de Fakoum, la LDH de Lille énumère les 10 raisons de son soutien et de sa demande de libération :

1 – Elle est née française

2 – Elle n'a jamais récusé la nationalité française

3 – Son frère majeur en 1981 a gardé la nationalité française. Fakoum, mineure, a été contrainte par la décision de samère. Il y a là négation des droits de l'enfant

4 – Fakoum est fille de harki. La France est redevable à cette famille

5 – Sa terre d'attaché est la France où elle est née. En 1981, mineure, elle avait tenté –en vain – d'échapper au retour en Algérie

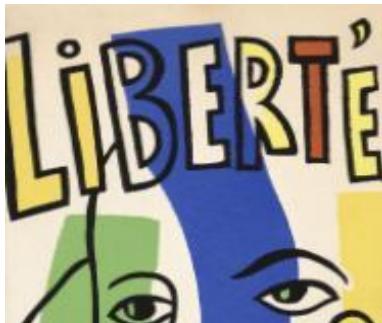
6 – Sa vie dans le bled a été une régression culturelle et sociale par rapport à son éducation à l'école laïque

7 – Le vécu de cette femme « française » dans une société rurale, patriarcale machiste a été une négation des droits des femmes

8 – Dans les jugements dont elle a été l'objet, elle n'a bénéficié que de la justice du Pauvre

9 – Les jugements ayant frappé Fakoum étaient incontestablement légaux mais relevaient d'une approche administrative ne tenant pas compte de l'aspect humain

10 – Fakoum bénéficie du soutien total des structures de la LDH de Lille et du Nord qui lui garantissent notamment l'hébergement



Après la marche solidaire

La LDH demande la libération des marcheurs



La Marche solidaire, arrivée à Calais samedi 7 juillet, s'est présentée dimanche matin au port de Calais pour passer la frontière franco-britannique et prendre le ferry en direction de Londres, étape finale de la marche. Les marcheuses et marcheurs ont été contrôlé.e.s par la police : les personnes avec papiers ont été relâchées. 19 personnes sans papiers ont été retenues. Il s'agit des marcheurs et marcheuses de plusieurs collectifs de sans-papiers de la région parisienne qui ont rejoint la marche depuis le passage de la marche à Paris, ainsi que des exilés ayant fait le chemin avec la Marche solidaire.

Provocation des autorités

La LDH régionale et de nombreuses associations et personnalités ont protesté contre ces interpellations provocatrices (Les autorités avaient été prévenues de la présence de sans-papiers dans le groupe). Suite à ces interventions, 17 des interpellés ont été libérés. Restaient 2 cas non réglés. Seydou Camara a été libéré après décision du Juge des Libertés de Boulogne. Tidiane War, dubliné sénégalais, a été expulsé vers la Belgique. Les associations belges de défense des immigrés ont été contactés pour prendre le relais des actions en France

Le communiqué régional de la LDH des Hauts de France

« La Ligue des Droits de l'Homme demande la libération de tous les participants à la marche solidaire pour les migrants, encore retenus au CRA de Coquelle

Les capitaux circulent, les hommes non, et aujourd'hui ils sont invités à se taire !

La marche solidaire en soutien aux migrants, partie de Vintimille, est arrivée dans le calme et sans encombre à Calais. D'étape en étape, elle a lancé, un message de fraternité dans une Europe de barbelés. Symboliquement, une vingtaine de sans-papier ont pris place, avec les autres participants, dans le bus qui devait amener les marcheurs à Londres. Ils ont, de façon prévisible, été empêchés d'embarquer vers le Royaume Uni. Et l'affaire aurait pu s'arrêter là.

Depuis une dizaine d'heures, la plupart d'entre eux est toujours en détention au CRA de Coquelle. Nous demandons la libération immédiate de ces personnes qui finalement se trouvent aujourd'hui dans un lieu de privation de liberté, pour avoir été appréhendées à l'occasion de leur participation, de façon visible, à une manifestation pour un monde plus ouvert et accueillant.

Pour la LDH : Alain Vantroys
Délégué Régional Hauts de France

La fraternité est un principe constitutionnel

En rappelant que la fraternité n'est pas qu'un mot mais bien une réalité juridique, le Conseil constitutionnel conforte celles et ceux qui tentent de la faire vivre aux côtés des étrangers.

La LDH se félicite de ce rappel. Elle espère que le gouvernement, le parquet et les juridictions de l'ordre judiciaire se plieront à la lettre et à l'esprit de cette décision en cessant de poursuivre abusivement ces hommes et ces femmes qui mettent en œuvre le principe de fraternité.

Communiqué LDH - Paris, le 6 juillet 2018



Roms de la métropole lilloise

L'été des évacuations

Cet été 2018 a été celui des évacuations de terrains de Roms dans la Métropole lilloise à la demande de la communauté urbaine.

Les évacuations ayant été programmées et annoncées par la Préfecture, les Roms de ces terrains ont pris les devants et ont abandonné leur lieu de séjour. Il n'y a donc pas eu d'intervention policière brutale, mais tous les programmes d'insertion en cours sur ces terrains ont été réduits à néant par ces expulsions, notamment pour les enfants.

A cette occasion, la section a publié le 18 août un communiqué condamnant ces démantèlements sans relogement repris dans la Voix du Nord du 21 août



Après les nombreuses années passées sur le territoire de la région, ces populations n'ont plus d'avenir ailleurs que dans la métropole lilloise.

Ces expulsions sans relogement sont en contradiction avec la circulaire ministérielle du 26 août 2012 et avec les consignes gouvernementales en découlant.

Elles constituent surtout des atteintes graves aux droits de l'Homme Rom et aux droits de l'enfant.

La section LDH de Lille condamne ces expulsions et demande à la Préfecture du Nord de mettre au point un plan de stabilisation des personnes Roms afin de leur permettre d'accéder pleinement aux droits communs régissant les populations vivant sur le territoire français

Lille, le 18 août 2018



La LDH de Lille condamne

Après l'expulsion de la rue de Bavay à Lille et de la Recherche à Villeneuve d'Ascq, c'est aujourd'hui l'expulsion des Roms du carrefour Pasteur qui est annoncée.

Ces expulsions réduisent à néant l'important travail social mené depuis des années en matière de droits, de santé, d'emploi et de scolarisation par les associations. Elles pénalisent particulièrement les enfants qui s'apprêtaient à la rentrée scolaire et qui voient leur avenir s'obscurer.

Ces expulsions sont un non sens, aux dires même de l'association « La Sauvegarde du Nord », partenaire de la Préfecture pour l'insertion sociale. Elles ne régleront rien. Les expulsés créeront d'autres bidonvilles ailleurs ou ils viendront grossir les effectifs de rassemblements déjà existant – et parfois en déséquilibrer l'organisation.



(Communiqué)

Protéger les mineurs isolés au lieu de les ficher

En principe, la loi asile et immigration ne devait en rien concerner les mineurs. Mais lors de son examen final à l'Assemblée nationale, le gouvernement a fait adopter un amendement qui crée un fichier enregistrant les empreintes et la photographie des mineurs qui demandent la protection de l'aide sociale à l'enfance (Ase).

L'objectif déclaré est de lutter contre « le nomadisme de la protection » qui amènerait un certain nombre de mineurs non accompagnés (MNA), refoulés de la protection dans un département, à « tenter leur chance » dans un autre.



Concernant les évaluations de minorité, leur caractère aléatoire peut effectivement conduire un même MNA à être déclaré mineur dans un département, et majeur dans un autre. La réponse du gouvernement à cela est celle d'un fichier, dont on peut penser sans trahir son intention, qu'il servira à refuser une évaluation dans un département lorsque le demandeur n'aura pas été reconnu mineur dans un autre.

Dans les faits, la prise en charge des MNA est, dans beaucoup de départements, nettement insuffisante, certains de ces jeunes restant à la rue avant d'être évalués, comme pendant le temps de la procédure devant le juge des enfants.

De toute évidence, aujourd'hui, l'urgence est d'améliorer la prise en charge des MNA, et non de s'inscrire une nouvelle fois dans une logique de suspicion qui fait de tout étranger – mineur ou majeur – un fraudeur potentiel.

La LDH dénonce la mise en place de ce nouveau fichier et continuera d'œuvrer pour que ces jeunes bénéficient de la protection à laquelle ils ont droit. Cela suppose donc que leur situation soit examinée avec bienveillance et que, par voie de conséquence, la protection passe avant la suspicion.

Paris, le 2 août 2018
Communiqué national



Agenda



alamy stock photo

Réunion de section

Jeudi 27 septembre 18 h 30 :
Réunion de rentrée programme de travail annuel

- **Réunion de Bureau**

Jeudi 13 septembre 18 h 30

Jeudi 10 octobre 18 h 30

Jeudi 24 octobre 18 h 30

Jeudi 15 novembre 18 h 30

Jeudi 29 novembre 18 h 30

- **Permanences**

Jeudis 6 et 20 septembre

Jeudis 3 et 17 octobre

Jeudis 8 et 22 novembre

**A partir de 18 heures à la MRES,
23 rue Gosselet**

- **Comité Fédéral Nord**

**Samedi 29 septembre 10 heures à
Grande-Synthe, Maison de la
Citoyenneté**

- **Comité Régional
Hauts de France**

**Samedi 13 octobre 9 heures 30
Lille MRES, 23 rue Gosselet**

- **Formation**

**Samedi 15 septembre à Hazebrouck
Ecole Amand Moriss dite Ecole de la
Barrière rouge – 9 heures 30 :
L'accueil des immigrés dans le Nord**

**Samedi 20 octobre 10 h Lille –
MRES, é » rue Gosselet : Les lois
Macron- Collomb sur l'asile et
l'immigration avec Odile Ghermani,
membre du Comité Central et
Emmanuelle Lequien, avocate (SAF)**



Droits des étrangers : Le programme de formation dans le Nord

Ainsi que l'avait décidé le Comité fédéral de Printemps, Le programme de Formation a été arrêté comme suit pour l'automne 2018

Samedi 15 septembre à 9 heures 30

L'accueil des étrangers dans le département du Nord Nord

Ouverture par Philippe Février, vice président de la Fédération du Nord

L'organigramme de la Préfecture par Gérard Minet (Lille)

Pratique des sous-préfectures par Jean Séname (Dunkerque)

La CODRESE (Histoire, objet, fonctionnement) par Annick Batallan (Lille)

L'accueil des associations par Roseline Tiset (Lille), Louisette Fareniaux (MRAP) et Jean Séname (Dunkerque)

Présentation des grandes lignes des Lois Collomb et de la réunion du 20 octobre



Rencontre avec l'équipe d'Adrien Quatenens

(dans le cadre de nos rencontres avec les députés lillois)



Nous avions déjà eu l'occasion de rencontrer Adrien Quatenens député FI de Lille dans des manifestations ou lorsqu'il s'est présenté à notre stand au Palais Rameau. Nous avons eu le 4 juillet l'occasion d'accueillir officiellement son équipe à notre local rue de Saint-Omer et d'échanger sur la situation actuelle des droits en France et sur les nouvelles lois votées ou en projet.

Le bureau LDH était représenté par Annick Batallan, Elisabeth Debuchy, Roseline Tiset et Jacques Poquet

La rencontre a été constructive et a déterminé des possibilités d'actions communes



Samedi 20 octobre à Lille, 10 heures

Les Lois Macron – Collomb « Asile et immigration »

Animée par

- *Odile Ghermani, membre du Comité Central de la LDH*
- *Emmanuelle Lequien du Syndicat des Avocats de France (SAF)*

Le texte, voté sans concertation avec les organisations présentes sur le terrain, est dénoncé par des acteur-trice-s aussi varié-e-s que les salarié-e-s de la Cour nationale de droit d'asile (CNDA) et de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) mais aussi le Défenseur des droits, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) ou le commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe.

29 septembre à 10 heures

Comité fédéral 59 à Grande-Synthe

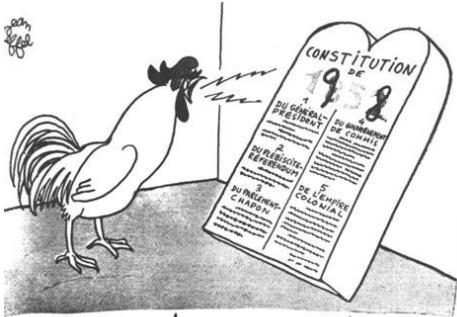
Maison de la citoyenneté

A l'ordre du jour

- *Action amiante*
- *Programme de formation*
- *Palestine*
- *Finances fédérales*
- *Les 120 ans de la LDH*

La section de Lille a droit à 5 délégués mais tous les adhérents peuvent y participer





Les remous provoqués en août par l'affaire Benalla ont obligé le gouvernement à reporter le débat prévu sur la réforme constitutionnelle. Mais ce n'est que partie remise et les parlementaires verront bientôt se présenter à eux les projets gouvernementaux tendant à accentuer le caractère présidentiel du régime, tout en réduisant les possibilités de recours ou de contrôle de l'exécutif.

La Ligue nationale vient de publier sur cette question une note interne d'une dizaine de pages mettant en évidence les grandes lignes et les dangers du projet.

Notre section de Lille a décidé de faire un tirage de cette note et on peut se la procurer, 5 rue de Saint-Omer lors de nos réunions. Nous vous donnons ci-dessous l'introduction et la conclusion de cette note.



La hache de St Bernard

Le samedi 25 août, place de la République, la LDH a été représentée par Alain Vantroys, délégué régional et Gérard Minet, secrétaire de section de Lille à la manifestation de commémoration du coup de hache de l'église St Bernard contre les immigrés

Réforme Constitutionnelle

25^{ème} réforme

Le gouvernement a initié une réforme des institutions qui fera d'elle la 25^e réforme de la Constitution de la Ve République, loi suprême dans la hiérarchie des normes en droit français. Le projet de loi constitutionnelle « pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace » (sic), examiné et approuvé en conseil des ministres le 9 mai 2018, comporte 18 articles. Ce projet a été complété par un projet de loi organique et un projet de loi ordinaire, également intitulés « pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace » (re-sic) présentés et approuvés en Conseil des ministres le 24 mai 2018. (...)

Réduire les droits du Parlement

D'une manière générale, ces projets réduisent les droits du parlement (alors qu'avec la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 de nouveaux moyens d'action lui avaient été octroyés) risquant ainsi d'accentuer son rôle de chambre d'enregistrement des projets du gouvernement.

Restreindre les possibilités d'action des contre-pouvoirs

A l'instar de la réforme de la justice actuellement en cours, cette réforme institutionnelle participe d'une approche purement managériale du fonctionnement des assemblées et d'une volonté de restreindre les possibilités d'action des contre-pouvoirs.

Demandez l'envoi de cette note LDH à ldh.lille5900@gmail.com



C'est, au contraire, à un renforcement de ses moyens d'action dont le Parlement a besoin : droits accrus de l'opposition parlementaire, véritable contrôle des opérations militaires extérieures décidées par le gouvernement (alors que la consultation du Parlement n'est obligatoire, aujourd'hui, qu'à partir d'un délai de quatre mois), réduction des possibilités de recourir aux ordonnances ou à la procédure accélérée dont l'exécutif abuse, comme naguère avec le recours à l'article 49, alinéa 3 (la loi constitutionnelle de 2008 a limité le recours à cet article pour un seul projet ou une seule proposition de loi par session, en dehors des projets de lois de finances ou de financement de la Sécurité sociale), modification des conditions de nomination des membres du Conseil constitutionnel pour en faire une véritable Cour constitutionnelle, droit de vote des étrangers aux élections locales...

RÉFORME DE LA CONSTITUTION :



Timbres à 1 € !

Si vous recevez cette Lettre par la Poste, donnez-nous votre adresse mail. Cela nous permettra de réaliser des économies employables pour d'autres actions !